EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : **45**	Date de convocation : **5 octobre 2026**
Nombre de conseillers présents : **40**	
Nombre de suffrages exprimés : **43 dont 3 pouvoirs**	

SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize du mois de septembre à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Artonne (Salle des fêtes).

Présents avec voix délibérante :
Yannick BALLY, Claudine BARNÉRIAS, Denis BEAUVAIS, Gérard BONNEAU, Pascal BOSSARON, Jean-Pierre CESSAC, Sandrine CHANEBOUX-FERRANDON, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Christian CHAVAROUX, Christophe CLEMENTE, Marc CONÇU, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, Alain FEYDEL, Patricia FONTAINE, Carmen FUENTES, Fabienne GASTON, David GAYET, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Jean-Marc GOUYET, Stéphane HOUSSIER, Claudine HUGUET, Guillaume LAURENT, Patrick LAURENT, Maud LEVRAT, Bernard MANILLERE, Matéo MOREL, Olivier PARADIS, Rémy PETOTON, Laëtitia POUZADOUX, Claude RAYNAUD, Marie-Pierre ROLLAND-GRENIER, Philippe ROUGERON, Eric ROUSSEAU, Thierry SEGUIN, Frédéric VAUTRELLE, Laurence WANG-WAH, Astrid ZANUTTO

Absents ayant donné un pouvoir :
Stéphane CHABANON a donné pouvoir à Claudine BARNÉRIAS
Luc CHAPUT a donné pouvoir à Olivier PARADIS
Pascale MORIN a donné pouvoir à Astrid ZANUTTO

Absents représentés :
Brigitte BILLEBAUD, David DESPAX

Absents :
Marc CARRIAS, Sandrine COUTURAT

Secrétaire de séance : Laëtitia POUZADOUX

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération **n°2026_172 : Demande de subvention LEADER – Animation 2027**

Finances – Subventions
Rapporteur : Didier CHASSAIN

Vu la délibération n°2022-145 du 13 décembre 2022,
Vu la délibération n°2023-70 30 mai 2023,

L'ambition du programme LEADER Puy-de-Dôme est de soutenir les initiatives locales s'inscrivant dans la logique de la stratégie Osmose + reposant sur un objectif de coopération. Le déploiement de ce programme implique un effort important en termes d'animation et de fonctionnement.

L'animation et le fonctionnement du programme sont mis en œuvre de manière coordonnée avec deux niveaux : un niveau d'animation de proximité à destination des porteurs de projets et un niveau mutualisé avec la mise en place d'une cellule d'animation et de gestion mutualisée.
La présente demande de subvention concerne la cellule d'animation locale de Plaine Limagne, liée par convention avec le SMAD des Combrailles, structure porteuse du GAL Puy-de-Dôme, pour l'année 2027.

Pour répondre à ces objectifs, la communauté de communes mobilise sur son territoire 0,27 ETP, sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2027.
Les financements de postes dans le cadre des fonds LEADER se font sur la base de forfaits, à hauteur de 36,92 € de l'heure, sur la base d'un ETP de 1 488 heures.

	ETP	Heures d'animation	Masse salariale	Frais de structure	Dépenses	LEADER	Auto-financement
2027	0,27	401	14 731,08 €	2 946,22 €	17 677,30 €	14 141,84 €	3 535,46 €

Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la fiche-action 5 « Animation et fonctionnement du GAL », dans le cadre de l'appel à projet AAP-ANIMATION23 « Animation et fonctionnement du GAL ».

Après avoir procédé au vote, le conseil, à l'unanimité,

DELIBERE

Article 1 :
La demande de subvention pour le financement de l'animation locale LEADER est approuvée telle que présentée.

Article 2 :
Le président ou son représentant est autorisé à déposer la demande de subvention puis son versement sur le portail dédié.

Article 3 :
Le président est autorisé à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.
Pour extrait certifié conforme
À Aigueperse, le 16 octobre 2026

La secrétaire de séance,

Laëtitia POUZADOUX

Signé électroniquement

Le président,

Claude RAYNAUD

Signé électroniquement